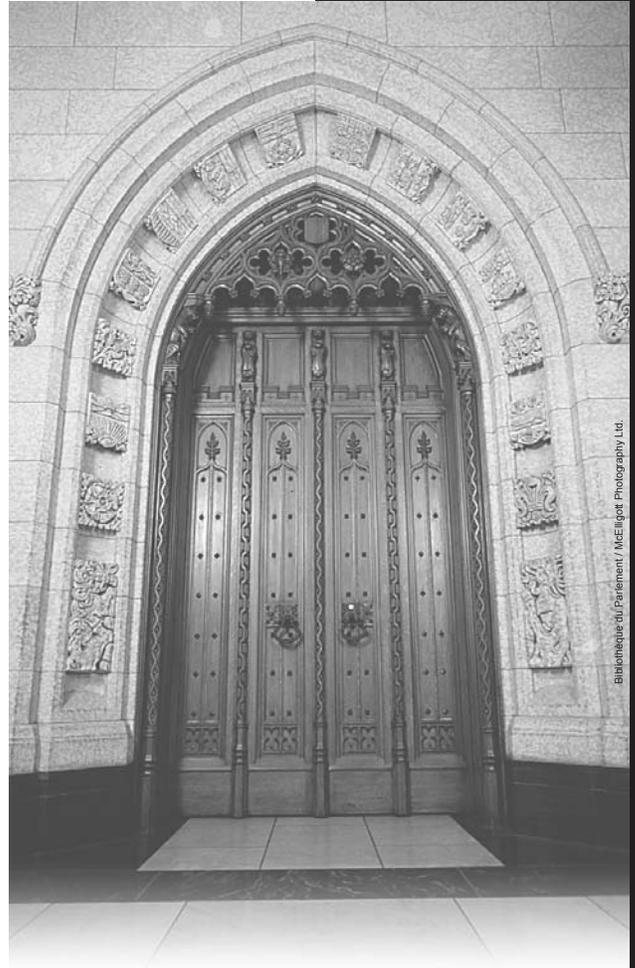




CANADA

Chambre des communes  
Administration



Bibliothèque du Parlement / McElliott Photography Ltd.

# Rapport sur le rendement

2003 - 2004



Approuvé par le Bureau de régie interne  
Automne 2004

**Ce document est également disponible via le site Internet Parlementaire à l'adresse suivante:**

**<http://www.parl.gc.ca>**

**Sous: Au sujet du Parlement/Processus parlementaire/Chambre des communes - courant/Administratif**

*Note de la rédaction : Dans le présent document, les mots du genre masculin s'appliquent aussi au genre féminin.*

## Table des matières

Avant-propos du Président de la Chambre des communes.....	iii
Introduction du Greffier de la Chambre des communes.....	v
I. Cadre de compte rendu des résultats.....	1
L'administration de la Chambre .....	1
Secteurs administratifs.....	1
Secteurs d'activité.....	2
Priorités de l'administration.....	3
II. Réalisations .....	5
1. Améliorer les ressources en information auxquelles ont accès les députés .....	5
Gestion de l'information .....	5
Préparer la 38 <sup>e</sup> législature .....	5
Moderniser le <i>Manuel des allocations et services aux députés</i> .....	6
Améliorer PRISME.....	6
Gérer l'information juridique et législative .....	6
Mettre à niveau le Système intégré de gestion des ressources.....	7
Favoriser la compréhension de la procédure et des institutions parlementaires .....	7
Fournir des ressources sur la procédure parlementaire.....	7
Soutenir les activités internationales des parlementaires.....	8
Offrir un accès en ligne aux débats parlementaires .....	8
Créer un site Web sur la collection d'articles patrimoniaux de la Chambre des communes .....	9
2. Poursuivre les rénovations .....	10
Planifier un nouvel édifice pour la Cité parlementaire .....	10
Actualiser l'infrastructure de la Chambre.....	11
Rénover la Bibliothèque du Parlement .....	11
Regrouper les locaux des services administratifs .....	11
3. Assurer une sécurité suffisante .....	12
Établir un Centre des opérations auxiliaire pour les Services de sécurité.....	12
Améliorer les outils de partage de l'information .....	12

4.	Investir dans les ressources humaines.....	13
	Moderniser les pratiques de gestion des ressources humaines .....	13
	Renouvellement de la classification.....	13
	Politique de dotation .....	13
	Planification de la relève.....	13
	Programme des pages .....	14
	Gérer le rendement.....	14
	Mécanismes et outils axés sur les compétences.....	14
	Reconnaissance du mérite.....	14
	Occasions d'apprentissage .....	14
	Conserver un milieu de travail sain, sécuritaire et diversifié.....	15
	Équité en matière d'emploi.....	15
	Santé et sécurité au travail .....	15
5.	Améliorer la communication .....	16
	Améliorer la communication avec les circonscriptions .....	16
	Rationaliser la gestion du courrier électronique .....	16
6.	Examiner le rendement et en rendre compte.....	17
	Renforcer les pratiques de gestion .....	17
	Gestion de l'environnement.....	17
	Partenaires pour une Colline verte.....	17
	Prix de mérite environnemental 2003 .....	18
	Écologisation des approvisionnements .....	18
III.	Rapport sur les dépenses 2003-2004.....	19
	Annexe A : Résumé des activités et initiatives prévues pour 2003-2004.....	22
	Annexe B : Secteurs administratifs de la Chambre des communes.....	27



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

BOARD OF INTERNAL ECONOMY

## Avant-propos du Président de la Chambre des communes

Je suis heureux de présenter le *Rapport sur le rendement 2003-2004* de l'administration de la Chambre des communes, qui met en lumière les réalisations de l'administration par rapport aux objectifs énoncés dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2003-2004*.

L'administration de la Chambre joue un rôle essentiel auprès des députés en leur offrant le soutien dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs activités de législateurs et de représentants du public canadien. D'ailleurs, les employés de l'administration fournissent leur appui dans tous les aspects de la vie quotidienne d'un député. Ils offrent leur aide en matière de procédure et pour les questions législatives et juridiques, soutiennent le Parlement en sa qualité d'employeur et d'institution nationale, participent à la gestion des ressources humaines et financières et outillent les députés pour leur permettre de communiquer avec les Canadiens. Ils le font avec doigté et dévouement.

En 2003-2004, l'administration de la Chambre a poursuivi son travail d'appui dans un climat de changement à la Chambre des communes : deux partis ont fusionné, trois partis ont changé de chef et un nouveau premier ministre a choisi les membres de son Cabinet. Les employés de l'administration ont travaillé dans des conditions difficiles par moment, notamment lorsqu'ils ont dû participer au maintien des services essentiels pendant la mégapanne de courant qui a frappé l'Ontario en août 2003.

Au cours de la dernière année, le travail de l'administration de la Chambre a aussi été tourné vers l'avenir puisqu'il a consisté à mettre en place les services et préparer l'information nécessaires aux députés pendant la transition vers la 38<sup>e</sup> législature. L'administration a aussi pris d'importantes mesures pour moderniser ses pratiques de dotation et faire en sorte que les édifices de la Cité parlementaire soient adaptés au travail des députés dans les années à venir. Fidèle à son engagement envers l'instauration d'un monde plus propre et plus sain, elle a aussi continué de tenir en compte des considérations environnementales dans ses politiques et pratiques.

En créant de nouveaux sites Web et augmentant le nombre de ressources et de données accessibles en ligne, l'administration de la Chambre a fait un plus grand usage des technologies pour mieux soutenir le travail de la Chambre des communes et aider les députés à mieux servir les Canadiens. De plus, la diffusion en direct sur Internet des délibérations de la Chambre et des réunions des comités a été rendue accessible au grand public. L'administration est aussi intervenue pour aider les députés à partager leur expertise et à tirer parti de l'expérience d'autres pays à l'occasion d'ateliers et d'activités internationales.

Au nom de tous les députés de la Chambre des communes, et en ma qualité de président du Bureau de régie interne, je tiens à remercier sincèrement tous les employés de l'administration de la Chambre pour le travail exceptionnel accompli en 2003-2004.

Le Président de la Chambre des communes et  
Président du Bureau de régie interne,

Peter Milliken, député

## Introduction du Greffier de la Chambre des communes

Au cours de la dernière année, l'administration de la Chambre a préparé la transition vers la 38<sup>e</sup> législature, en veillant à ce que tous les députés disposent de l'information et des services dont ils ont besoin avant, pendant et après l'élection générale. Un éventail de ressources a été élaboré, notamment des documents imprimés, de l'information en ligne, des séances d'orientation et un centre d'information. Tous les employés de l'administration de la Chambre ont participé à ces préparatifs et ont travaillé de concert avec leurs collègues de la Bibliothèque du Parlement pour répondre aux besoins des députés.

Un projet important qui sera d'une grande utilité pour les députés et les agents supérieurs de la Chambre a été mené à bien l'an dernier, à savoir la modernisation du *Manuel des allocations et services aux députés*. Plus facile à consulter, la version révisée de cet ouvrage, qui décrit les services offerts par l'administration et résume les décisions du Bureau de régie interne, est maintenant accessible sur support papier en un seul volume et en ligne.

Les technologies ont été davantage mises à contribution pour soutenir le travail quotidien de la Chambre et transmettre l'information. Les bureaux de circonscription d'un bout à l'autre du Canada sont maintenant branchés à un réseau de communication haute vitesse, de sorte que leur personnel a plus facilement accès aux services de la Chambre des communes offerts sur le site IntraParl. L'administration a aussi mis en place un logiciel pour faciliter la gestion du courrier électronique dans les bureaux de députés. De nouveaux sites Web plus interactifs pour les comités de la Chambre des communes sont en voie d'être créés. Le système PRISME a également été élargi pour permettre la rédaction et la modification des projets de loi ainsi que la gestion des travaux des comités et des conférences.

Les parlementaires continuent d'aller au-delà des frontières du Canada et de collaborer activement avec d'autres assemblées législatives. L'administration de la Chambre a joué un rôle d'appui clé à l'égard des activités internationales des députés, puisque le Parlement a accueilli la 21<sup>e</sup> Conférence des présidents d'assemblée du Canada, à Ottawa, et la 17<sup>e</sup> Conférence des présidents des Parlements du Commonwealth, à Montebello. L'administration a aussi mis au point les outils nécessaires pour avoir accès en ligne à toute l'information pertinente et aux formulaires d'inscription en vue de la tenue prochaine de la 50<sup>e</sup> Conférence parlementaire annuelle du Commonwealth, dont la Région canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth sera l'hôte à la fin d'août 2004.

Le maintien d'installations modernes et sécuritaires à la Cité parlementaire exige une vision à long terme et une coordination avec d'autres organisations. Au cours de la dernière année, l'administration de la Chambre a évalué son plan à long terme pour la Cité parlementaire à la lumière de l'examen des dépenses effectué par le gouvernement

pour tous les grands projets d'immobilisations. Elle a aussi collaboré à l'évaluation d'avant-projets de conception d'un nouvel édifice parlementaire et terminé la mise en place d'un centre des opérations auxiliaire pour les Services de sécurité.

Les activités en matière de ressources humaines en 2003-2004 ont raffermi les assises nécessaires au maintien d'un service de qualité supérieure dans l'avenir. Le renouvellement du système de classification de l'administration de la Chambre a beaucoup progressé et tire maintenant à sa fin, puisque l'application de la nouvelle norme de classification s'étend maintenant à près de 90 p. 100 des employés. Il a fallu déployer des efforts considérables pour choisir et mettre en œuvre le nouveau système de même que pour le présenter aux gestionnaires et aux employés. Au nombre des autres activités menées au cours de la dernière année, il convient de mentionner l'utilisation d'outils axés sur les compétences pour déterminer les compétences que doivent acquérir les employés et leur offrir la formation nécessaire à cette fin. L'administration a aussi révisé quelques-unes de ses politiques en matière de ressources humaines ainsi que le Programme des pages de la Chambre des communes pour qu'elle continue à attirer des candidats de qualité.

L'administration de la Chambre reconnaît l'utilité de la gestion des risques et de l'examen du rendement pour aider une organisation à améliorer ses services. Elle continue donc à évaluer les risques inhérents à ses activités et à chercher des moyens de les atténuer. Les secteurs dont l'examen est prioritaire sont PRISME et les activités de gestion des ressources financières et humaines. L'administration a également poursuivi l'élaboration et l'amélioration de ses politiques et pratiques en matière d'environnement. L'un des faits marquants de la dernière année a été la conclusion d'une entente visant à fusionner les programmes environnementaux de la Chambre, du Sénat et de la Bibliothèque du Parlement. Ces organisations travailleront désormais de concert pour mettre à jour les programmes et proposer de nouvelles activités de nature à promouvoir la protection de l'environnement.

Je suis très fier du travail accompli par les employés de l'administration de la Chambre au cours de la dernière année. Leurs efforts témoignent du pouvoir de l'innovation, des avantages de la planification et de l'utilité d'une action concertée pour veiller à ce que les députés de la Chambre des communes continuent à bénéficier de normes de service les plus élevées possible.

Le Greffier de la Chambre des communes,

William C. Corbett

# I. Cadre de compte rendu des résultats

## L'administration de la Chambre

L'administration de la Chambre met à la disposition des députés, de la Chambre, des comités, des agents supérieurs de la Chambre et des caucus de partis un éventail de ressources et de services. Le Greffier de la Chambre des communes est le cadre supérieur de l'administration et relève du Président. Il est aussi le secrétaire du Bureau de régie interne, qui est l'instance dirigeante de la Chambre des communes et qui est composé de représentants de tous les partis politiques reconnus.

Le fondement législatif de l'administration de la Chambre repose sur la *Loi sur le Parlement du Canada*<sup>1</sup>. Cette loi délègue la gestion de l'administration au Bureau de régie interne, dont la présidence est assumée par le Président de la Chambre des communes<sup>2</sup>. Les pouvoirs conférés au Bureau découlent de cette Loi, du *Règlement de la Chambre des communes*<sup>3</sup> et de la *Loi sur les relations de travail au Parlement*<sup>4</sup>. Le Président assume aussi de vastes responsabilités en ce qui concerne l'administration de la Chambre, comme le prévoient la *Loi sur le Parlement du Canada* et les règlements administratifs du Bureau.

## Secteurs administratifs

L'administration s'emploie à donner aux députés des conseils judiciaires et des services de qualité à l'intérieur de cinq secteurs administratifs. Une description plus complète de ces secteurs figure à l'annexe B.

- **Services corporatifs** : offrent des conseils, du soutien et des services, ainsi qu'une orientation stratégique, dans les domaines suivants : finances; ressources humaines; gestion de l'information sur les ressources; santé, sécurité et environnement; planification, communications et revue ainsi que services de restauration.
- **Services de l'information** : offrent des conseils, du soutien et une orientation stratégique en matière de technologie et de gestion de l'information et de gestion; fournissent des solutions intégrées, des technologies et des outils; élaborent des stratégies opérationnelles et offrent des services d'information en rapport avec l'impression, les publications parlementaires, la télévision et la radio, Internet et la télédiffusion des activités parlementaires.

---

<sup>1</sup> <http://lois.justice.gc.ca/fr/P-1/index.html>

<sup>2</sup> [http://www.parl.gc.ca/information/about/people/House/Speaker/index\\_f.html](http://www.parl.gc.ca/information/about/people/House/Speaker/index_f.html)

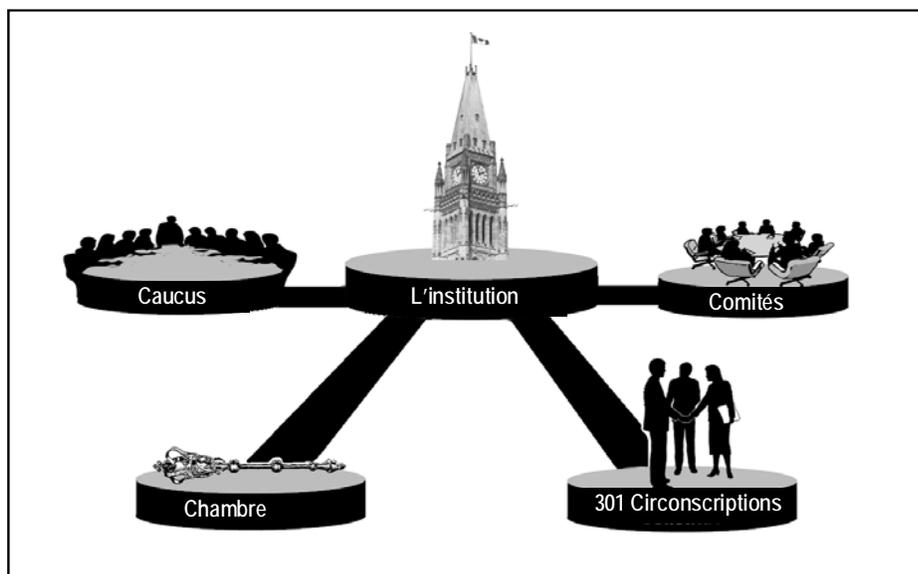
<sup>3</sup> <http://www.parl.gc.ca/information/about/process/house/standingorders/toc-f.htm>

<sup>4</sup> <http://lois.justice.gc.ca/fr/P-1.3/index.html>

- **Bureau du légiste et conseiller parlementaire** : offre des services complets de conseils juridiques et législatifs au Président, au Bureau de régie interne, aux députés et aux gestionnaires de la Chambre.
- **Services de la Cité parlementaire** : protègent la vie des personnes et les biens; assurent le maintien de la paix et de l'ordre; fournissent des locaux fonctionnels et des services connexes et préservent le patrimoine et les traditions de la Chambre des communes.
- **Services de la procédure** : fournissent des services de procédure et législatifs; tiennent lieu de secrétariat à la Chambre et aux comités et organisent la participation du Parlement aux activités parlementaires internationales et aux échanges interparlementaires officiels.

## Secteurs d'activité

### Soutenir les députés et l'institution



L'administration apporte son appui aux députés de la Chambre des communes dans leurs quatre secteurs d'activité : Chambre, comités, circonscriptions et caucus.

- À la Chambre, les députés participent aux débats, étudient les projets de loi et votent. L'administration les aide en interprétant les règles et les traditions qui régissent la procédure et les usages à la Chambre et en les conseillant à ce sujet.

Elle aide aussi à faire mieux connaître la Chambre des communes et le Parlement en général grâce à ses programmes d'information destinés aux parlementaires et au personnel.

- En comité, les députés examinent de près les programmes et les politiques du gouvernement et étudient les projets de loi. Leur travail consiste entre autres à recueillir le témoignage de citoyens et d'experts sur toutes sortes de sujets, à effectuer des recherches poussées et à formuler des recommandations au Parlement. L'administration de la Chambre leur fournit un éventail de services de soutien tels que des avis sur la procédure, des mesures administratives pour les réunions et la publication des rapports, des procès-verbaux et des témoignages des comités.
- Dans leur circonscription, les députés participent à des activités et discutent en personne avec les électeurs de ce qui les préoccupe. L'administration les assiste dans cette tâche et permet aux bureaux de la colline du Parlement et aux bureaux de circonscription de demeurer en contact grâce au matériel de communication et à la gamme de services qu'elle met à leur disposition. De plus, elle dirige et soutient les députés et leur personnel au moment d'établir et d'administrer leurs bureaux.
- Au sein de leur caucus, les députés conçoivent des stratégies, discutent des politiques et examinent d'importants dossiers avec les autres députés de leur parti et orientent le travail du service de recherche du parti. Le personnel de l'administration fournit toute une panoplie de services aux caucus de parti; par exemple, des services d'interprétation.

L'administration apporte aussi son soutien à l'institution qu'est la Chambre des communes en assurant la continuité d'une législature à l'autre et en veillant à la stabilité de l'infrastructure sous-tendant le processus démocratique. Elle renseigne aussi les Canadiens sur le processus démocratique et leurs institutions.

## **Priorités de l'administration**

Le *Rapport sur le rendement 2003-2004* de l'administration de la Chambre met en relief le travail soutenu et les projets spéciaux à long terme grâce auxquels l'administration est en mesure dès maintenant d'offrir des services de qualité aux députés et le demeurera à plus long terme. Il rend aussi compte du rendement de l'administration par rapport aux objectifs et plans énoncés dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2003-2004*<sup>5</sup>. Les principales réalisations de la dernière année sont regroupées en fonction de six priorités associées chacune à un résultat clé. Un résumé de ces réalisations et de leurs retombées figure à l'annexe A.

---

<sup>5</sup> <http://www.parl.gc.ca/information/about/process/house/plans03/01-toc-f.htm>

<b>Priorité</b>	<b>Résultat clé</b>
1. Améliorer les ressources en information auxquelles ont accès les députés	Fournir de l'information exacte, opportune et impartiale aux députés de la Chambre des communes et leur assurer un soutien fiable
2. Poursuivre les rénovations	Fournir des installations appropriées aux députés de la Chambre des communes et préserver un symbole national qui revêt une importance historique
3. Assurer une sécurité suffisante	Offrir un environnement sécuritaire et fonctionnel aux députés de la Chambre des communes, aux employés et aux visiteurs de la Cité parlementaire
4. Investir dans les ressources humaines	Mettre une main-d'oeuvre efficace, compétente et dévouée au service des députés de la Chambre des communes
5. Améliorer les communications	Offrir de meilleurs outils de communication et un meilleur soutien aux députés de la Chambre des communes et à l'administration
6. Examiner le rendement et en rendre compte	Continuer d'améliorer les pratiques de gestion afin de mieux servir les députés de la Chambre des communes

## II. Réalisations

### 1. Améliorer les ressources en information auxquelles ont accès les députés

#### Résultat clé

- Fournir de l'information exacte, opportune et impartiale aux députés de la Chambre des communes et leur assurer un soutien fiable.

L'administration de la Chambre fait en sorte de rendre l'information sur les activités du Parlement plus accessible aux députés, à leur personnel et au grand public. Les nouvelles technologies et l'accès à des ressources en ligne à partir des bureaux des députés permettent à leur personnel de gérer et d'extraire rapidement les données. La diffusion des débats en direct sur Internet permet aux Canadiens de tout le pays de suivre les travaux du Parlement et, grâce aux activités menées à l'étranger, les députés partagent leurs connaissances avec les assemblées législatives des quatre coins du monde.

#### Gestion de l'information

**Préparer la 38<sup>e</sup> législature :** Dans le cadre de ses responsabilités à l'égard des députés et de son rôle d'appui à l'institution, l'administration de la Chambre des communes aide à assurer une transition harmonieuse d'une législature à l'autre. Au cours de la dernière année, elle a mis en place les services et les documents nécessaires aux députés nouvellement élus, réélus et sortants immédiatement avant et après l'élection générale de même qu'au moment de l'ouverture de la 38<sup>e</sup> législature.

Dans le cadre de sa stratégie de préparation aux élections, l'administration a élaboré les plans et les dispositions logistiques nécessaires à la mise en place d'un Centre d'information, où les députés auront accès aux principaux services, à des représentants de la Chambre des communes qui pourront les conseiller sur place et à des bureaux temporaires. L'administration de la Chambre a aussi conçu une trousse d'information qui sera envoyée à tous les députés le lendemain de l'élection et qui portera sur des sujets tels le Centre d'information, les séances d'orientation et l'aménagement des bureaux de la Colline et de circonscription.

L'administration de la Chambre a aussi mis au point la structure et le contenu d'un nouveau site Web à l'intention des députés et de leur personnel intitulé *Vers la 38<sup>e</sup> législature*. Le site, qui sera activé le lendemain de la dissolution, fournira aux députés de l'information sur la façon d'organiser et de fermer leurs bureaux, sur les allocations et services et sur des questions de procédure précises. Une série de conseils pratiques a été élaborée pour rendre la dissolution du Parlement plus « écologique » et proposer des façons de se débarrasser des documents superflus sans nuire à l'environnement. L'administration a aussi planifié une série de séances d'orientation, au

cours desquelles les députés nouvellement élus et réélus seront informés des services et du soutien mis à leur disposition dans leurs rôles de législateurs et de représentants de leurs circonscriptions.

**Moderniser le Manuel des allocations et services aux députés :** L'administration de la Chambre a mis la dernière main à son projet de modernisation du *Manuel des allocations et services aux députés*. Cet ouvrage est une importante source d'information pour les députés et les agents supérieurs de la Chambre en ce qui concerne les décisions et les directives du Bureau de régie interne de même que les services offerts par l'administration. Il peut maintenant être consulté à partir de n'importe quel bureau de la Cité parlementaire ou bureau de circonscription, grâce au site IntraParl où les parlementaires et leur personnel peuvent trouver l'information et les services dont ils ont besoin pour faire leur travail. Facile à mettre à jour, la version électronique comporte des liens vers d'autres ressources utiles et est accessible au moyen de nouvelles technologies comme les appareils portatifs. Le manuel a également été restructuré et réécrit pour en faciliter la consultation et la compréhension.

**Améliorer PRISME :** À l'aide du système technologique PRISME, qui est utilisé pour fournir les services d'information et donner accès aux publications parlementaires, la Chambre a créé de nouveaux produits et services pour faciliter la tâche des députés lorsqu'ils ont à chercher des documents et des dossiers. En 2003-2004, l'administration de la Chambre a lancé et amélioré les modules PRISME servant à la gestion des travaux de comité, à la rédaction et à la modification des projets de loi ainsi qu'à la gestion des conférences. Elle a aussi conçu un module pour améliorer le mécanisme d'envoi et de réception des textes destinés à la traduction. D'autres activités PRISME sont prévues, notamment la normalisation de la terminologie procédurale et l'adoption d'un programme d'assurance de la qualité des données, qui contribueront toutes deux à l'exactitude et à la fiabilité des données, en plus d'en faciliter la consultation.

**Signes vitaux :** En octobre 2003, le projet PRISME a remporté la médaille d'or décernée par le Programme des prix de distinction pour la technologie dans l'administration gouvernementale (GTEC), dans la catégorie Sécurité et gestion des biens d'information. Les prix GTEC visent à récompenser l'innovation, l'excellence et le leadership en matière de cybergouvernement au Canada.

**Gérer l'information juridique et législative :** Après avoir examiné ses besoins en matière de gestion de l'information/technologie de l'information, l'administration de la Chambre a commencé à mettre à jour le système de gestion des dossiers des Services juridiques et à en réviser le moteur de recherche. Grâce à ces mesures, le personnel disposera des moyens voulus pour fournir des conseils et des services juridiques aux députés avec plus d'efficacité. Les préparatifs en vue de la mise en place d'un système de gestion des dossiers de litiges ont de plus été entrepris. Ce système permettra au personnel des Services juridiques de faire un suivi des dossiers de litige en cours et de produire des rapports connexes et des données statistiques.

L'administration de la Chambre et ses partenaires du Sénat et du ministère de la Justice ont poursuivi l'élaboration du Système de gestion de l'information législative (SGIL). Conçu de façon à réduire les risques d'erreur dans l'information législative, le SIGL constitue un système fiable de rédaction législative, de gestion du contenu Internet et de diffusion de publications électroniques.

**Signes vitaux :** Entre le 1<sup>er</sup> avril 2003 et le 31 mars 2004, le Bureau du conseiller législatif a reçu 189 demandes de préparation de projets de loi d'initiative parlementaire. Au cours de la même période, le conseiller législatif a aussi rédigé près de 1 200 motions d'amendement de projets de loi du gouvernement à l'étude en comité ou à l'étape du rapport.

**Mettre à niveau le Système intégré de gestion des ressources :** Le Système de gestion des ressources permet aux députés et aux employés de l'administration de la Chambre de gérer plus efficacement les ressources financières et humaines à partir de leurs bureaux. En 2003-2004, le système de masse salariale a été mis à niveau pour permettre aux utilisateurs de générer plus rapidement des rapports détaillés sur les dépenses salariales. Le système d'états financiers des comités a aussi été perfectionné pour que le personnel des comités ait accès à de meilleures données financières et de meilleurs outils d'établissement de rapports. De plus, un nouveau système de gestion des ressources humaines sur Internet permet maintenant aux employés de présenter leurs demandes de congé en ligne et d'en obtenir l'approbation par voie électronique. Le logiciel est conçu pour gérer les demandes de congé plus efficacement et réduire l'utilisation de papier.

### **Favoriser la compréhension de la procédure et des institutions parlementaires**

**Fournir des ressources sur la procédure parlementaire :** L'administration de la Chambre a mis au point des produits et services pour simplifier la recherche et l'extraction des données figurant dans les publications parlementaires traditionnelles, et mettre à la disposition des députés une solide base de renseignements en matière de procédure. La mise à jour de la version électronique du *Précis de procédure* fait partie des autres projets spéciaux. La planification et la recherche ont été amorcées en vue de la publication d'une deuxième édition du *Règlement annoté*, devant paraître sur support papier et sous forme électronique, de même que d'une deuxième édition de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*.

Un groupe de travail multidisciplinaire a été constitué afin d'élaborer de nouveaux sites Web pour les comités de la Chambre des communes. Ces nouveaux sites profiteront non seulement aux députés, à leur personnel et à l'administration de la Chambre, mais ils seront aussi utiles au grand public. Ils renseigneront les utilisateurs sur la composition et le travail des comités, leur permettra d'obtenir des détails sur les témoins entendus et les études menées par les comités et leur donnera directement accès à de l'information générale sur chaque comité.

Outre ces initiatives, l'administration de la Chambre a offert de nouveaux ateliers sur la procédure parlementaire à l'intention des députés et de leur personnel. Elle contribue à mieux faire comprendre le rôle et le fonctionnement du Parlement grâce à la présentation d'exposés et à l'organisation d'ateliers sur la procédure parlementaire et la Chambre à l'intention d'autres auditoires. L'administration a aussi accru son aide au Groupe canadien d'étude des questions parlementaires, qui s'est donné pour mission de mieux faire comprendre le fonctionnement du régime et des institutions parlementaires en favorisant la recherche et le dialogue sur les systèmes législatifs au Canada.

***Soutenir les activités internationales des parlementaires :*** De concert avec ses homologues de l'Ontario et du Québec, l'administration de la Chambre a poursuivi les préparatifs en vue de la 50<sup>e</sup> Conférence parlementaire annuelle du Commonwealth, qui aura lieu sous l'égide de la Région canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth. Environ 600 délégués assisteront à la conférence, qui se tiendra du 28 août au 10 septembre 2004, à Ottawa, Québec et Toronto. En prévision de cette conférence et des conférences futures, il importe notamment de veiller à ce que le site Internet, le système d'inscription en ligne et le volet technologique soient prêts.

Un certain nombre d'activités internationales ont eu lieu en 2003-2004. Le Parlement du Canada a été l'hôte de la 21<sup>e</sup> Conférence des présidents d'assemblée du Canada, à Ottawa, et de la 17<sup>e</sup> Conférence des présidents des Parlements du Commonwealth, à Montebello, en janvier 2004. En 2003, l'administration de la Chambre a aussi organisé le premier Colloque parlementaire canadien en Afrique (qui a eu lieu au Nigéria, au Ghana et au Sierra Leone), au cours duquel des parlementaires canadiens ont présenté un atelier interactif sur le système fédéral canadien.

***Offrir un accès en ligne aux débats parlementaires :*** ParlVu, qui diffuse en direct sur Internet les séances télévisées de la Chambre ainsi que la version audio des travaux en cours dans toutes les salles de comité, a été lancé sur IntraParl en avril 2003 et rendu accessible aux députés, aux agents supérieurs de la Chambre et à leur personnel. En février 2004, l'accès à ParlVu a été élargi aux sénateurs, à l'administration du Sénat, à l'administration de la Chambre des communes et à la Bibliothèque du Parlement. La diffusion en direct des travaux de la Chambre et des comités est également accessible au grand public sur le site Internet parlementaire<sup>6</sup> du Canada.

Au cours de la dernière année, l'administration de la Chambre a entrepris de rendre également accessible sur ParlVu l'enregistrement des délibérations. Elle a mené à bien des activités de conception et d'achat en rapport avec le Programme de gestion de l'information numérique, dont l'objectif est de permettre la saisie des délibérations de la Chambre sous forme numérique et leur diffusion par voie électronique.

---

<sup>6</sup> [www.parl.gc.ca](http://www.parl.gc.ca)

***Créer un site Web sur la collection d'articles patrimoniaux de la Chambre des communes*** : L'administration de la Chambre a poursuivi la préparation d'un site Web sur la collection d'articles patrimoniaux pour le bénéfice des députés et du grand public. Ce site, qui est actuellement prêt à 50 p. 100, sera un outil extrêmement utile puisqu'il fournira des renseignements sur l'histoire des objets d'art et des artefacts gardés à la Chambre des communes, des descriptions sur ses locaux patrimoniaux et un accès en direct à des images. L'administration de la Chambre reçoit chaque année des centaines de demandes de renseignements sur ces sujets.

## 2. Poursuivre les rénovations

### Résultat clé

- Fournir des installations appropriées aux députés de la Chambre des communes et préserver un symbole national qui revêt une importance historique.

Les activités de rénovation et de planification visent d'abord et avant tout à offrir aux députés et aux employés de l'administration les locaux et les services dont ils ont besoin pour bien faire leur travail.

À la lumière de l'examen des dépenses du gouvernement pour tous les grands projets d'immobilisations, l'administration de la Chambre a réexaminé les priorités énoncées dans le document *Vision et plan à long terme pour la Cité parlementaire*<sup>7</sup>.

L'administration de la Chambre a continué d'offrir son expertise aux comités inter-services sur l'urbanisme à la Cité parlementaire et sur les questions de construction et de rénovation. Elle a surtout axé ses efforts sur les objectifs cruciaux de la Chambre au chapitre de la sécurité, de la viabilité, de la conservation du patrimoine, les locaux des députés et des services sur place.

### Planifier un nouvel édifice pour la Cité parlementaire

L'examen des priorités de la Chambre fait par l'administration dans le plan à long terme pour la Cité parlementaire fait ressortir l'importance du nouvel édifice projeté à l'angle des rues Bank et Wellington, qui comptera 12 nouvelles salles de comité, un centre d'opérations multimédia assorti de salles de régie de télévision ainsi que des bureaux pour loger les parlementaires et les services connexes des comités. La construction de cet édifice est une étape cruciale dans l'enchaînement des autres projets et permettra de faire en sorte que les activités soient perturbées le moins possible. Lors du concours organisé pour choisir le cabinet d'architectes responsable de la conception du nouvel édifice, l'administration de la Chambre a participé à l'évaluation des projets de conception présentés par les cinq finalistes.

En prévision de la construction du nouvel édifice, un prototype de salle de comité a été conçu de façon à permettre à l'administration de mettre à l'essai le local type dont les comités auront besoin. Ce projet d'une durée de deux ans a pris fin en 2003-2004. De nombreux essais ont été menés, en particulier en ce qui a trait aux technologies de l'information, et des réaménagements ont été apportés à la conception de la salle. Des députés, notamment des membres du Comité de liaison, qui regroupe les présidents de tous les comités permanents, et d'autres groupes d'utilisateurs ont visité le prototype

<sup>7</sup> [http://www.collineduparlement.gc.ca/text/ltvpfull\\_f.html](http://www.collineduparlement.gc.ca/text/ltvpfull_f.html)

de salle afin de confirmer à leur tour la pertinence de la conception et des critères techniques. Leurs conclusions ont été regroupées dans un carnet de projet, où figurent des lignes directrices d'ordre architectural et technologique pour les futures salles de comité.

### **Actualiser l'infrastructure de la Chambre**

Une mise à niveau de l'infrastructure technologique de la Chambre s'impose pour répondre aux besoins des députés et faire suite aux recommandations du Comité spécial sur la modernisation et l'amélioration de la procédure à la Chambre des communes. La première étape de cette initiative a été achevée en 2003-2004. Elle prévoyait l'installation d'un système d'interprétation simultanée sans fil et le remplacement des caméras et de l'infrastructure électrique d'appui. Un réseau de données a aussi été installé, de sorte que les députés ont maintenant accès au même genre de services que ceux accessibles à partir de leur ordinateur de bureau.

### **Rénover la Bibliothèque du Parlement**

Les rénovations à la Bibliothèque du Parlement ont progressé en 2003-2004. Elles ont pour but d'accroître l'espace disponible pour les collections et d'actualiser les technologies de l'information utilisées par les employés de la Bibliothèque. L'administration de la Chambre a continué d'offrir son expertise technique à la Bibliothèque et à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPGSC), et a veillé à ce que l'installation de l'infrastructure nécessaire aux technologies de l'information et aux systèmes de sécurité respecte les conditions énoncées dans les documents d'appel d'offres.

### **Regrouper les locaux des services administratifs**

L'administration de la Chambre a entrepris de regrouper les services administratifs de façon plus rationnelle et dans des locaux adéquats afin d'optimiser la prestation de services aux députés. En 2003-2004, une stratégie globale de planification des locaux a été élaborée, de même qu'un programme fonctionnel pour désigner les locaux temporaires que les services occuperont pendant la durée des rénovations aux édifices Wellington et La Promenade. Le déménagement de la Direction des services de l'information au 181, rue Queen a débuté au printemps 2004. L'administration de la Chambre a également parachevé la définition de ses exigences afin de regrouper tous les services de métiers dans un environnement plus convenable.

### 3. Assurer une sécurité suffisante

#### Résultat clé

- Offrir un environnement sécuritaire et fonctionnel aux députés de la Chambre des communes, aux employés et aux visiteurs de la Cité parlementaire.

Se préparer aux situations d'urgence et voir à ce que l'information sur la sécurité soit transmise sont deux moyens utilisés par l'administration de la Chambre pour faire en sorte que le milieu de travail demeure sécuritaire et que le public puisse visiter ce site national en toute sécurité.

#### Établir un Centre des opérations auxiliaire pour les Services de sécurité

Un Centre des opérations auxiliaire a été établi pour que l'administration de la Chambre soit en mesure de réagir aux situations d'urgence si le Centre des opérations principal n'est pas en mesure d'intervenir. De plus, une infrastructure de communication améliorée a été mise en place pour permettre le maintien des communications sans fil à des fins de sécurité. Les deux initiatives sont des éléments clés des mesures prises pour offrir un environnement sécuritaire sur la colline du Parlement.

#### Améliorer les outils de partage de l'information

L'administration de la Chambre a mis la dernière main à l'évaluation de ses besoins en logiciels pour permettre le partage de renseignements sur la sécurité et leur prise en compte dans la planification et la prise de décisions stratégiques. Sur la foi de cette évaluation, elle a acheté un logiciel spécialisé pour échanger et compiler des renseignements sur la sécurité et présenter des données sur la sécurité.

#### 4. Investir dans les ressources humaines

##### Résultat clé

- Mettre une main-d'œuvre efficace, compétente et dévouée au service des députés de la Chambre des communes.

L'administration de la Chambre continue à consolider ses assises d'organisme de services gagnants : formation générale, politiques et pratiques qui contribuent à la bonne gestion des ressources humaines et financières et culture du travail qui reconnaît les efforts des employés.

##### Moderniser les pratiques de gestion des ressources humaines

**Renouvellement de la classification :** L'administration a déjà mis à l'essai et choisi un système pour évaluer et classer tous les types de poste à la Chambre. Au cours du dernier exercice, tous les postes ont été évalués selon le nouveau système. Grâce au renouvellement de la classification, l'administration a fait en sorte que ses méthodes de classification tiennent compte des nouveaux défis à relever et des nouvelles compétences requises dans un environnement de travail moderne.

**Signes vitaux :** En date de mars 2004, les nouvelles norme de classification et échelle salariale s'appliquaient à environ 90 p. 100 des employés de la Chambre visés par le renouvellement de la classification effectué par l'administration. Les négociations se poursuivent pour l'autre 10 p. 100 des employés

**Politique de dotation :** En 2003-2004, l'administration de la Chambre a mis à jour et approuvé sa politique de dotation afin de moderniser ses pratiques de dotation et de les rendre plus transparentes. La politique révisée préconise l'adoption de principes de base comme l'équité et la valorisation des employés, de même que la recherche d'un juste équilibre entre le recrutement et le renouvellement de l'effectif, d'une part, et le perfectionnement des employés déjà en poste, d'autre part. La révision de la politique de dotation s'inscrit dans la foulée d'un exercice pluriannuel d'élaboration de politiques visant à établir les priorités stratégiques internes.

**Planification de la relève :** Un peu partout au sein de l'administration de la Chambre, les services se sont dotés de plans de relève et ont pris des mesures pour veiller à ce que leurs employés aient les compétences voulues pour occuper des postes ailleurs dans l'organisation. Afin de se donner une plus grande marge de manoeuvre pour planifier la relève aux postes de greffier et de sous-greffier, les Services de la procédure ont révisé différents postes de gestion pour rendre compte des nouvelles fonctions et niveaux de responsabilité. Le Bureau du légiste et conseiller parlementaire a élaboré une nouvelle structure organisationnelle pour offrir un perfectionnement continu à son personnel et assurer la succession éventuelle du légiste et conseiller parlementaire.

**Programme des pages :** L'administration de la Chambre a modernisé le Programme des pages de la Chambre des communes pour permettre à la Chambre de recruter des candidats hautement qualifiés. Les pages travaillent à temps partiel auprès des députés et des agents supérieurs de la Chambre tout en poursuivant leurs études dans l'une ou l'autre des universités de la région de la capitale nationale.

## **Gérer le rendement**

**Mécanismes et outils axés sur les compétences :** Des profils de compétences ont été élaborés pour un éventail de postes, notamment ceux de gestionnaire, conseiller/analyste, greffier principal adjoint, avocat et rédacteur juridique. Différents services d'un bout à l'autre de l'administration de la Chambre utilisent ces profils de compétences pour déterminer les besoins en perfectionnement professionnel de leurs employés et leur offrir une formation individuelle et de groupe. Les Services corporatifs utilisent les profils de compétences pour leurs gestionnaires et conseillers/analystes aux fins du projet de gestion du rendement mis sur pied dans le cadre de leur Stratégie à long terme en matière de ressources humaines. La mesure des compétences aux Services de sécurité sert aux fins de la dotation et de la gestion du rendement. Les Services de sécurité ont également créé une Direction de l'efficacité du personnel pour offrir des services spécialisés en ressources humaines. Cette direction a recours aux profils de compétences pour parachever l'accréditation de coach pour tous les superviseurs et gestionnaires d'ici juin 2004.

**Signes vitaux :** Depuis l'entrée en vigueur du Programme de la gestion de carrière il y a trois ans, environ la moitié des employés des Services de sécurité ont maintenant été recrutés, promus et affectés à des postes en fonction de la mesure des compétences.

**Reconnaissance du mérite :** Les Services corporatifs ont lancé un programme officiel de reconnaissance pour souligner les réalisations des employés dans un certain nombre de catégories, notamment le service à la clientèle, le leadership, l'amélioration du milieu de travail et la promotion du travail d'équipe. La première cérémonie de remise de prix a eu lieu en juin 2003. Un projet informel de reconnaissance du mérite a également été lancé en 2003 pour favoriser l'acquisition par l'organisation d'une culture où les employés ont la chance de voir leurs contributions systématiquement reconnues. D'autres services de l'administration de la Chambre continuent de reconnaître de diverses façons les contributions de leurs employés.

**Occasions d'apprentissage :** En 2003-2004, les Services de la procédure ont donné de la formation sur la publication sur le Web et PRISME. Les ateliers de formation sur la procédure ont été améliorés et les greffiers à la procédure ont reçu une formation ciblée grâce à une rotation dans les diverses unités. Les Services de la procédure ont aussi continué d'offrir des occasions d'apprentissage en procédure parlementaire et d'en faire

la promotion auprès des employés de la Chambre des communes et des partenaires désireux de mieux comprendre les activités fondamentales de l'institution pour laquelle ils travaillent.

Une fois terminée l'élaboration du profil de leadership, les Services corporatifs ont offert une formation axée sur le leadership à leurs gestionnaires pour leur apprendre à mieux gérer leurs ressources. Ils ont aussi offert des ateliers à tous les gestionnaires de la Chambre des communes sur des sujets comme l'art de motiver ses employés, le travail d'équipe et la gestion du changement.

### **Conserver un milieu de travail sain, sécuritaire et diversifié**

*Équité en matière d'emploi* : L'administration de la Chambre s'affaire actuellement à réviser sa politique et son programme d'équité en matière d'emploi pour respecter l'engagement qu'elle a pris de diversifier son effectif pour qu'il soit représentatif de l'ensemble de la population canadienne. Elle a terminé son étude sur les pratiques exemplaires et consulté les gestionnaires et les employés au sujet de la mise en oeuvre d'une politique et d'un programme pour mieux sensibiliser l'organisation aux questions de diversité en milieu de travail.

*Santé et sécurité au travail* : Des consultations ont commencé sur la modernisation de la politique de santé et sécurité au travail. L'ébauche de la politique tient compte des pratiques et mesures exemplaires actuellement en vigueur pour résoudre les problèmes et intégrer les changements apportés à la Partie II du *Code canadien du travail*<sup>8</sup>.

---

<sup>8</sup> <http://lois.justice.gc.ca/fr/L-2/index.html>

## 5. Améliorer les communications

### Résultat clé

- Offrir de meilleurs outils de communication et un meilleur soutien aux députés de la Chambre des communes et à l'administration.

En recourant aux plus récentes technologies, l'administration de la Chambre offre aux députés et à leur personnel un plus grand accès aux services et accroît le rendement des systèmes de communication.

### Améliorer la communication avec les circonscriptions

L'administration de la Chambre a mis en oeuvre un réseau de communication haute vitesse qui relie la Cité parlementaire aux bureaux de circonscription de tout le Canada. Les députés et leur personnel ont maintenant plus facilement accès aux services actuellement offerts par la Chambre des communes sur le site IntraParl, notamment à la formation en ligne et aux services d'impression en ligne. L'infrastructure utilise une technologie de pointe qui rend accessibles aux clients les données et les ressources de la Chambre des communes grâce à différents moyens, notamment Internet et les outils de communications sans fil.

### Rationaliser la gestion du courrier électronique

Au cours de la dernière année, l'administration de la Chambre a pris des mesures pour améliorer le rendement et la gestion du courrier électronique, rendre les technologies de l'information plus sécuritaires et remédier aux problèmes de virus. Ces mesures prévoient l'acquisition de technologies anti-pourriel et l'affectation d'un plus grand nombre de ressources pour prévenir les failles en matière de sécurité ou y remédier rapidement.

## 6. Examiner le rendement et en rendre compte

### Résultat clé

- Continuer d'améliorer les pratiques de gestion afin de mieux servir les députés de la Chambre des communes.

L'administration de la Chambre a continué de promouvoir les activités de gestion et d'examen des risques et d'en encourager l'utilisation dans l'ensemble de l'organisation. Elle a renforcé ses activités en matière d'environnement en se joignant à ses partenaires de la colline du Parlement et en reconnaissant les idées novatrices des employés.

### Renforcer les pratiques de gestion

Les activités d'examen et d'évaluation des risques permettent à l'administration de la Chambre de prendre des décisions éclairées et d'améliorer ses pratiques de gestion. L'administration de la Chambre a veillé à ce que toutes ses activités d'examen en 2003-2004 donnent lieu à la détermination des risques, des stratégies d'atténuation connexes et des facteurs de réussite déterminants. Les secteurs administratifs ont continué d'intégrer l'évaluation des risques à leurs activités de planification de la gestion de projet.

En se servant du Plan d'examen pluriannuel comme fondement pour déterminer les considérations hautement prioritaires présentant des risques élevés, plusieurs évaluations de risques ont été réalisées. Une évaluation de risque des contextes opérationnels informatiques classiques qui appuient les Services de la procédure a été entreprise, de même que des évaluations de risque des pratiques en matière de finances et de ressources humaines au sein de l'administration de la Chambre.

### Gestion de l'environnement

Dans le cadre de son plan de gestion de l'environnement, l'administration de la Chambre des communes a réalisé un certain nombre de projets pour promouvoir un environnement propre et sain sur la colline du Parlement.

**Partenaires pour une Colline verte :** Le Sénat, la Chambre des communes et la Bibliothèque du Parlement ont fusionné leurs programmes environnementaux et s'affairent maintenant à normaliser et mettre à jour leurs pratiques actuelles en matière d'environnement et à élaborer de nouveaux programmes pour promouvoir la protection de l'environnement. Au nombre des activités menées en 2003-2004, on compte la modernisation du programme Épargne-Papier et des centres de recyclage de matériaux multiples pour en faciliter l'utilisation et en accroître la capacité.

***Prix de mérite environnemental 2003*** : L'administration a présenté ses prix annuels de mérite environnemental pour souligner les efforts déployés pour faire de la colline du Parlement un endroit plus écologique. Cette année, l'administration a réduit le volume de déchets envoyée vers les décharges en restreignant l'utilisation des assiettes en plastique, en adoptant un programme de compostage du papier hygiénique et en transformant les matériaux récupérés à la suite des rénovations effectuées à la Bibliothèque du Parlement en produits de vente au détail, comme des épinglettes en forme de feuille d'érable fabriquées à partir du cuivre de la toiture.

***Écologisation des approvisionnements*** : L'administration de la Chambre des communes a tenu compte de façon plus systématique de critères environnementaux dans ses décisions relatives aux achats et aux appels d'offres en ajoutant de nouvelles dispositions environnementales standard à ses demandes de propositions et appels d'offres.

***Signes vitaux*** : L'administration de la Chambre a remis à neuf 235 ordinateurs pour qu'ils puissent servir de nouveau et réalisé ainsi des économies de plus de 235 000 \$. Elle a également réduit sa consommation de papier en rendant accessibles certaines publications en ligne — à elle seule, la publication du *Manuel des allocations et services aux députés* pourrait permettre d'épargner quelque deux millions de pages au cours des quatre à cinq prochaines années.

### **III. Rapport sur les dépenses 2003-2004**

Le Budget principal des dépenses de 2003-2004 pour la Chambre des communes s'élevait à 324,8 millions de dollars. Ceci représente une augmentation nette de 12,4 millions de dollars ou 4,0 p. 100 par rapport à l'année précédente. Un Budget supplémentaire des dépenses de 12,2 millions de dollars en autorisations législatives et de 2,9 millions de dollars en crédits votés (pour un total de 15,1 millions de dollars) a été reçu. Par la suite, les autorisations législatives ont été diminuées de 1,2 million de dollars afin d'égaliser les dépenses législatives de fin d'année, diminuant les autorisations totales à 338,7 millions de dollars.

L'augmentation des autorisations législatives du Budget supplémentaire des dépenses visait à couvrir les coûts additionnels reliés aux augmentations apportées à l'indemnité et aux traitements annuels des députés et agents supérieurs de la Chambre; à l'ajustement actuariel dans le Compte de convention de retraite des députés de la Chambre des communes; et au transfert de fonds votés aux fonds législatifs afin de refléter l'enregistrement comptable des dépenses pour le réseau de communication à haute vitesse pour les députés et leurs bureaux de circonscription. Les crédits votés supplémentaires visaient à satisfaire principalement aux besoins suivants :

- Les obligations découlant des augmentations salariales pour les employés non représentés et pour le Programme de renouvellement de la classification;
- l'augmentation de la charge de travail et le règlement des questions de qualité dans les publications parlementaires;
- le développement de nouveaux sites Web pour les comités de la Chambre des communes.

Les autorisations totales s'élevaient à 338,7 millions de dollars envers lesquelles des dépenses réelles de 333,1 millions de dollars ont été imputées, laissant en fonds inutilisés 3,6 millions de dollars reliés aux activités des députés et 2,0 millions de dollars à celles de l'administration de la Chambre.

## Tableau financier 1

<b>2003-2004 - Dépenses prévues comparativement aux dépenses réelles par autorisation (en milliers de dollars)</b>					
Crédit	Titre du programme	Dépenses prévues*	Budget supplémentaire et ajustements législatifs	Autorisations totales	Dépenses réelles
5	Dépenses du Programme	205 515	2 908	208 423	<b>202 806</b>
(L)	Députés—Traitements et indemnité des agents supérieurs et des députés de la Chambre des communes en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et contributions au compte d'allocations de retraite des parlementaires et au compte de convention de retraite des parlementaires	90 586	13 959	104 545	<b>104 545</b>
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	28 686	(2 904)	25 782	<b>25 782</b>
<b>Total—Chambre des communes</b>		<b>324 787</b>	<b>13 963</b>	<b>338 750</b>	<b>333 133</b>

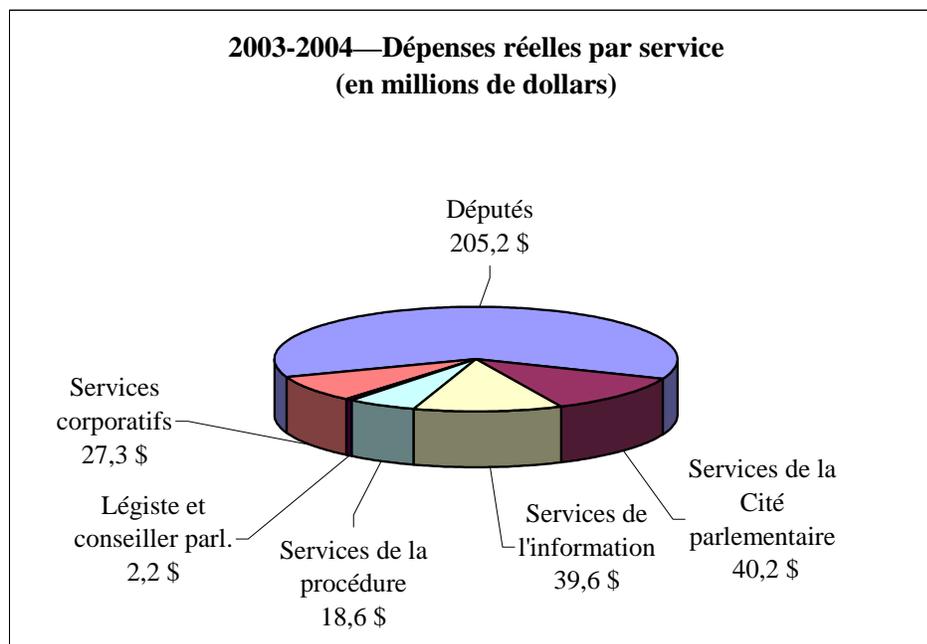
\* Correspondent au Budget principal des dépenses de 2003-2004

## Tableau financier 2

<b>2003-2004—Dépenses réelles par secteur d'activité (en milliers de dollars)</b>								
Secteurs d'activité	Salaires et autres coûts de personnel	Régimes d'avantages sociaux des employés	Fonctionnement	Immobilisations	Subventions et contributions	Dépenses brutes totales	Moins: Recettes affectées aux dépenses	Dépenses nettes totales
<b>Circonscription</b>	141 545	12 593	57 512	4 330	0	<b>215 980</b>	( 238)	<b>215 742</b>
<b>Chambre</b>	11 793	2 074	3 271	757	0	<b>17 895</b>	( 22)	<b>17 873</b>
<b>Comités</b>	12 010	1 807	3 899	504	1 133	<b>19 353</b>	( 60)	<b>19 293</b>
<b>Caucus</b>	16 017	2 837	5 617	532	0	<b>25 003</b>	( 75)	<b>24 928</b>
<b>Institution</b>	35 283	6 471	10 097	4 064	0	<b>55 915</b>	( 618)	<b>55 297</b>
<b>Total</b>	<b>216 648</b>	<b>25 782</b>	<b>80 396</b>	<b>10 187</b>	<b>1 133</b>	<b>334 146</b>	<b>(1 013)</b>	<b>333 133</b>

### Tableau financier 3

<b>2003-2004—Dépenses réelles par secteur d'activité pour chaque service (en milliers de dollars)</b>							
<b>Secteurs d'activité</b>	<b>Activités des députés</b>	<b>Services de la Cité parlementaire</b>	<b>Direction des services de l'information</b>	<b>Services de la procédure</b>	<b>Bureau du légiste et conseiller parlementaire</b>	<b>Services corporatifs</b>	<b>Total</b>
<b>Circonscription</b>	186 377	10 726	12 643	19	364	5 613	<b>215 742</b>
<b>Chambre</b>	-	4 802	7 623	4 481	653	314	<b>17 873</b>
<b>Comités</b>	-	3 560	4 525	10 056	364	788	<b>19 293</b>
<b>Caucus</b>	18 855	3 896	611	19	28	1 519	<b>24 928</b>
<b>Institution</b>	-	17 218	14 223	4 035	810	19 011	<b>55 297</b>
<b>Total</b>	205 232	40 202	39 625	18 610	2 219	27 245	<b>333 133</b>



## Annexe A : Réalisations en 2003-2004 par secteurs d'activité

Le tableau suivant résume les principales réalisations de l'administration de la Chambre des communes en regard des engagements énoncés dans le *Rapport sur les plans et priorités 2003-2004*.

Secteurs prioritaires	Secteurs d'activité					Avantages pour les députés	Réalizations en 2003-2004
	Comités	Chambre	Caucus	Circonscriptions	Institution		
<b>1. Améliorer les ressources en information auxquelles ont accès les députés</b>							
Préparer la 38 <sup>e</sup> législature	✓	✓	✓	✓	✓	Prestation des services nécessaires avant, pendant et après les élections.	Préparation d'une trousse d'information à envoyer aux députés la journée après l'élection, d'un site Web et de séances d'orientation.
Moderniser le <i>Manuel des allocations et services aux députés</i>			✓	✓	✓	Nouvel accès en ligne aux renseignements sur les allocations et services aux députés.	Parachèvement du projet. Mise en ligne de l'ouvrage et mise à jour de la version sur support papier.
Améliorer PRISME	✓	✓			✓	Capacité accrue de recherche dans les délibérations parlementaires et d'extraction d'autres données.	Mise en place et amélioration des modules de gestion des travaux de comité, de gestion des conférences ainsi que de rédaction et de modification des projets de loi. Adoption d'un programme d'assurance de la qualité.
Gérer l'information juridique et législative	✓	✓			✓	Préparation plus rigoureuse des projets de loi, amendements et questions juridiques dans de courts délais.	Début de la mise à jour du système de gestion des dossiers et poursuite de l'élaboration du SGIL.

Secteurs prioritaires	Secteurs d'activité					Avantages pour les députés	Réalizations en 2003-2004
	Comités	Chambre	Caucus	Circonscriptions	Institution		
Mettre à niveau le Système intégré de gestion des ressources	✓	✓		✓	✓	Meilleurs outils de gestion des ressources financières, humaines et matérielles des députés.	Amélioration des modules de gestion des ressources financières et de la masse salariale, du système d'états financiers des comités et du système de gestion des congés annuels.
Fournir des ressources sur la procédure parlementaire	✓	✓			✓	Meilleures ressources sur la procédure parlementaire.	Lancement et mise à jour de versions en ligne de certaines ressources; planification de nouveaux sites Web; présentation d'ateliers à l'intention des députés et de leur personnel.
Soutenir les activités internationales des parlementaires	✓	✓			✓	Meilleure connaissance des activités et des outils Internet servant à gérer les activités internationales.	Poursuite des préparatifs en vue de la 50 <sup>e</sup> Conférence annuelle du Commonwealth; participation à des activités internationales.
Accès en ligne aux débats parlementaires	✓	✓		✓	✓	Meilleur accès aux débats parlementaires.	Diffusion en direct sur le Web des séances télévisées de la Chambre et de la version audio des travaux de comité à l'intention des parlementaires et du public. Activités de conception et d'achat pour le Programme de gestion de l'information numérique.
Créer un site Web sur la collection d'articles patrimoniaux de la Chambre des communes				✓	✓	Accès pour les députés et le public à des renseignements sur les objets d'art, les artefacts et les locaux patrimoniaux.	Prêt à 50 p. 100.

Secteurs prioritaires	Secteurs d'activité					Avantages pour les députés	Réalizations en 2003-2004
	Comités	Chambre	Caucus	Circonscriptions	Institution		
<b>2. Poursuivre les rénovations</b>							
Planifier un nouvel édifice pour la Cité parlementaire	✓		✓		✓	Milieu de travail plus fonctionnel, sans perturbation du service pendant les rénovations.	Évaluation technique des avant-projets de conception et mise à l'essai du prototype de salle de comité.
Actualiser l'infrastructure de la Chambre		✓			✓	Amélioration de l'infrastructure technologique de la Chambre.	Parachèvement de la première étape.
Rénover la Bibliothèque du Parlement					✓	Préservation de l'intégrité patrimoniale et architecturale et accès à une collection plus volumineuse à la Bibliothèque et à des outils technologiques plus avancés.	Installation de l'infrastructure nécessaire aux technologies de l'information et aux systèmes de sécurité conformément aux conditions prévues.
Regrouper les locaux des services administratifs	✓	✓	✓	✓	✓	Fonctionnement optimal des services administratifs.	Élaboration d'une stratégie et déménagement de personnel.
<b>3. Assurer une sécurité suffisante</b>							
Établir un Centre des opérations auxiliaire pour les Services de sécurité		✓	✓		✓	Environnement sécuritaire pour les députés, les employés et les visiteurs.	Établissement du Centre, actualisation de l'infrastructure de communications.
Améliorer les outils de partage de l'information		✓	✓		✓	Environnement sécuritaire pour les députés, les employés et les visiteurs.	Parachèvement de l'évaluation des besoins et achat d'un logiciel spécialisé.
<b>4. Investir dans les ressources humaines</b>							
Renouvellement de la classification					✓	Main-d'œuvre compétente, souple et dévouée capable de répondre aux besoins actuels et futurs des députés.	Parachèvement de l'évaluation de tous les postes; application de la nouvelle norme à environ 90 % des employés.

Secteurs prioritaires	Secteurs d'activité					Avantages pour les députés	Réalizations en 2003-2004
	Comités	Chambre	Caucus	Circonscriptions	Institution		
Politique de dotation					✓	Politiques adaptées au contexte particulier de la Chambre.	Mise à jour et approbation de la politique de dotation visant à moderniser ses pratiques de dotation modernes et les rendre plus transparentes.
Planification de la relève	✓	✓			✓	Main-d'œuvre compétente, souple et dévouée capable de répondre aux besoins actuels et futurs des députés.	Élaboration de plans de relève pour différents services.
Programme des pages		✓			✓	Pages hautement qualifiés au service des députés.	Modernisation du programme.
Mécanismes et outils axés sur les compétences	✓	✓			✓	Main-d'œuvre compétente, souple et dévouée capable de répondre aux besoins actuels et futurs des députés.	Élaboration et utilisation des profils de compétences aux fins de la formation, de la dotation et de la gestion du rendement.
Reconnaissance du mérite					✓	Main-d'œuvre compétente, souple et dévouée capable de répondre aux besoins actuels et futurs des députés.	Lancement de programmes officiels et informels de reconnaissance du mérite des employés.
Occasions d'apprentissage					✓	Main-d'œuvre compétente, souple et dévouée capable de répondre aux besoins actuels et futurs des députés.	Formation offerte sur la procédure parlementaire, PRISME et la publication sur le Web.
Équité en matière d'emploi					✓	Politiques adaptées au contexte particulier de la Chambre.	Poursuite de la révision de la politique d'équité en matière d'emploi et mise en oeuvre du programme.

Secteurs prioritaires	Secteurs d'activité					Avantages pour les députés	Réalizations en 2003-2004
	Comités	Chambre	Caucus	Circonscriptions	Institution		
Santé et sécurité au travail					✓	Politiques adaptées au contexte particulier de la Chambre.	Consultation sur la modernisation de la politique de santé et sécurité au travail.
<b>5. Améliorer les communications</b>							
Améliorer la communication avec les circonscriptions				✓	✓	Meilleurs liens de communication entre la colline du Parlement et les bureaux de circonscription.	Installation d'un réseau de communication haute vitesse pour les bureaux de circonscription.
Rationaliser la gestion du courrier électronique	✓	✓	✓	✓	✓	Meilleurs outils pour aider les députés à simplifier la gestion du courrier électronique.	Amélioration du rendement et de la gestion du courrier électronique.
<b>6. Examiner le rendement et en rendre compte</b>							
Renforcer les pratiques de gestion					✓	Saines pratiques de gestion et gestion efficace des risques.	Évaluation des risques liés au retrait des systèmes plus anciens de PRISME; prestation de services de vérification et étude préliminaire de la fonction de gestion des ressources humaines.
Gestion de l'environnement					✓	Réduction des risques environnementaux en milieu de travail.	Création de <i>Partenaires pour une Colline verte</i> ; remise de prix du mérite environnemental; inclusion de critères environnementaux dans les processus d'achat.

## **Annexe B : Secteurs administratifs de l'administration de la Chambre des communes**

Les cinq secteurs administratifs de l'administration de la Chambre s'acquittent de leurs responsabilités en fournissant aux députés les ressources et les services dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs rôles de législateurs et de représentants des électeurs à la Chambre, en comité, dans les circonscriptions et au sein de leur caucus. L'administration appuie également l'institution qu'est la Chambre des communes en assurant la continuité d'une législature à l'autre, en préservant les traditions et décisions parlementaires, en veillant à la stabilité de l'infrastructure sous-tendant le processus démocratique et en offrant aux Canadiens la possibilité de se renseigner sur le Parlement.

### **1. Services corporatifs**

Le mandat des Services corporatifs consiste à appuyer le travail des députés, du Président, du Bureau de régie interne ainsi que de l'ensemble des gestionnaires et employés de l'administration de la Chambre. Voici un bref aperçu des fonctions de chacune de ses directions.

La *Direction des politiques et de la planification financière* aide les députés et le personnel de l'administration de la Chambre à établir des plans stratégiques et opérationnels en matière de ressources financières, à exercer un contrôle budgétaire et à rendre compte de l'utilisation des ressources de la Chambre. Elle appuie l'étude et l'élaboration par l'administration de la Chambre des politiques de gestion des ressources humaines, de la santé et sécurité, des finances et du matériel. Elle fournit également des conseils stratégiques au Bureau de régie interne et aux cadres supérieurs relativement aux dossiers financiers de l'administration de la Chambre ainsi qu'aux allocations, services et indemnités des députés, des agents supérieurs, des comités et des associations parlementaires.

La *Direction des opérations de gestion financière* est constituée de deux sections. La *Section de la gestion financière* offre des services financiers et veille à l'application uniforme des normes et pratiques en matière de comptabilité et de gestion financière. Elle s'assure également de l'intégrité et de l'à-propos des renseignements, des analyses et des conseils financiers, et élabore des processus et des systèmes permettant à la clientèle de faire rapport en matière de responsabilité financière. La *Section de la gestion du matériel* fournit des services fonctionnels et consultatifs en matière d'achat, de gestion des biens, de gestion des stocks, d'entreposage et d'élimination.

La *Direction des ressources humaines* fournit des services de consultation dans les domaines de l'aménagement organisationnel, de la classification, de la rémunération, de la dotation ainsi que de la paie et des avantages sociaux. Les autres portefeuilles comprennent l'apprentissage, la formation linguistique, la prévention du harcèlement, la gestion des griefs, la négociation collective et les relations syndicales-patronales. En outre, la Direction organise et coordonne les activités communautaires telles que la campagne de charité en milieu de travail et les événements spéciaux.

*Le Bureau de la santé, de la sécurité et de l'environnement* s'occupe d'administrer, de promouvoir, de coordonner et de fournir des programmes et des services dans les domaines de la santé, de la sécurité et de l'environnement auprès des parlementaires, des employés de la Chambre et des bureaux de circonscription. Le contrôle de l'amiante, le Système de gestion de l'environnement, l'ergonomie et le Programme d'aide aux employés figurent au nombre de ces programmes.

*La Direction de la planification, des communications et de la revue* travaille en partenariat avec les cinq secteurs administratifs pour mettre au point et offrir en temps utile des produits et services intégrés en matière de planification, de communication et de revue de façon à ce qu'en bout de ligne, l'administration soit en mesure de servir les députés avec le plus d'efficacité et d'efficace possible.

Les *Services de restauration* fournissent divers services de réception aux parlementaires et à leur personnel, aux employés de l'administration de la Chambre et aux visiteurs, par l'entremise du Restaurant parlementaire et des cafétérias dans différents édifices. Ils offrent également un service complet de traiteur, allant du simple café aux banquets, pour diverses réunions.

*La Gestion de l'information sur les ressources* administre, élabore et appuie, de concert avec la Direction des services de l'information et divers partenaires fonctionnels, l'application des données relatives à la gestion des finances, des ressources humaines et du matériel, dans le Système intégré de gestion des ressources (SIGR). Elle voit également à l'amélioration continue du SIGR pour qu'il réponde aux besoins des partenaires.

## **2. Direction des services de l'information**

*La Direction des services de l'information* offre des conseils, du soutien et une orientation stratégique en matière de technologie de l'information; fournit des solutions intégrées, des technologies et des outils; élabore des stratégies opérationnelles et offre des services d'information en rapport avec l'impression, les publications parlementaires, la télévision et la radio, Internet et la télédiffusion des activités parlementaires.

Elle regroupe les services suivants :

Le *Service des impressions* fournit toute une gamme de produits et services, dont la créativité et la conception graphique, l'édition, le scannage, la photocopie, la prépresse, l'impression électronique et offset de même que la reliure. Il offre aussi des services de consultation et de planification pour la préparation des documents à imprimer. Les produits visés comprennent les bulletins parlementaires, les envois collectifs (dix-pour-cent), la papeterie personnalisée, les publications parlementaires et les services d'impression sur demande ainsi que d'autres documents d'information sur les activités parlementaires.

La *Direction des publications parlementaires* produit de l'information parlementaire dans les deux langues officielles et la met à la disposition des députés et du grand public sur divers supports. Ce travail suppose la saisie, la transcription, la révision et la publication des *Débats de la Chambre des communes*, des témoignages et délibérations des comités de la Chambre et comités mixtes, des rapports de comités, des projets de loi d'initiative ministérielle et parlementaire et des index analytiques.

Les *Services multimédias* dispensent des services d'information qui comprennent notamment les sites Web parlementaires et le réseau de télévision et de radio parlementaire, lequel donne accès à l'intérieur du complexe parlementaire aux activités parlementaires et à différents canaux d'information et de transmission par câble et par satellite. Ils assurent la télédiffusion des débats de la Chambre des communes et des séances de comités, qu'ils retransmettent sur les sites Web parlementaires de même qu'à la grandeur du Canada, en partenariat avec la CPAC (Chaîne d'affaires publiques par câble). Ils s'occupent aussi des préparatifs techniques en prévision de la tenue de séances de comité et d'activités à la Chambre. Ils fournissent des services semblables au Sénat contre remboursement des frais. De même, les Services multimédias fixent des normes et offrent un soutien technique aux députés en ce qui a trait aux téléviseurs et à l'équipement connexe qui se trouvent dans leurs bureaux de la colline.

Le *Service des opérations de technologie de l'information* est chargé de planifier, de concevoir, de gérer et de soutenir les réseaux de la Cité parlementaire (large bande, fibre optique et Ethernet); d'assurer en permanence la gestion, la maintenance et le soutien de tous les serveurs de l'organisation et des clients, des services et de l'infrastructure de réseau ainsi que des dispositifs de communication; d'orienter la planification, la gestion et le soutien des nouvelles technologies d'information mises à la disposition des usagers des réseaux et du personnel des bureaux de circonscription et de réagir aux technologies nouvelles et courantes conçues pour satisfaire les besoins opérationnels des clients, en offrant des services d'analyse, de consultation, de soutien et de formation. Le Service des opérations de technologie de l'information coordonne aussi toutes les fonctions des technologies de l'information au sein du Bureau de la planification architecturale à long terme pour l'ensemble des projets de rénovation et de construction en cours à la Cité parlementaire et met en oeuvre les stratégies, les plans et les orientations technologiques élaborés par la Chambre des communes, en collaboration avec les parties prenantes comme le Sénat et la Bibliothèque du Parlement, pour l'ensemble de la Cité parlementaire.

Le *Service d'intégration des systèmes et de développement d'applications* est chargé d'établir les orientations stratégiques relatives à l'élaboration et à la maintenance de tous les systèmes d'information automatisés classifiés, ainsi qu'à la prestation de systèmes, produits et services de technologies de l'information à sa clientèle. Ce travail consiste notamment à aider les clients à gérer leur portefeuille de technologies de l'information au moyen d'un plan technologique opérationnel et à soutenir la gestion de projets, l'architecture et la conception de bases de données intégrées ainsi que l'élaboration de solutions spécialisées et intégrées en technologie de l'information de nature à satisfaire

leurs besoins opérationnels changeants. Il incombe également au Service d'intégration des systèmes et de développement d'applications de gérer l'information à la Chambre des communes en orientant la gestion du cycle de vie des fonds de renseignements et des services d'information pour qu'elle soit efficace.

### **3. Bureau du légiste et conseiller parlementaire**

Le Bureau du conseiller législatif et les Services juridiques, deux services du *Bureau du légiste et conseiller parlementaire*, offrent des services juridiques et législatifs complets au Président, au Bureau de régie interne, aux députés et aux gestionnaires de la Chambre.

Les *Services juridiques* offrent des conseils et services juridiques relatifs au droit constitutionnel et parlementaire, aux droits et immunités conférés aux députés par la loi, aux pouvoirs légaux de la Chambre et de ses comités, au droit du travail, aux droits de la personne, aux conflits d'intérêts, aux obligations contractuelles et à l'application des lois fédérales aux affaires de la Chambre. Ils participent en outre de plus en plus à la conception et à la révision des politiques de la Chambre et rehaussent sans cesse leur degré d'expertise et de spécialisation.

Le *Bureau du conseiller législatif* aide les députés à préparer des projets de loi d'initiative parlementaire, des amendements aux projets de loi du gouvernement et des dossiers législatifs connexes.

### **4. Services de la Cité parlementaire**

Les Services de la Cité parlementaire servent les députés, la population canadienne et les visiteurs à la Chambre des communes en protégeant la vie des personnes et les biens, en assurant le maintien de la paix et de l'ordre, en fournissant des locaux fonctionnels et des services connexes et en préservant le patrimoine et les traditions de la Chambre des communes. Ils s'acquittent plus particulièrement des fonctions suivantes :

La *Direction de la gestion des édifices* fournit des locaux fonctionnels et des services de soutien liés aux édifices, préserve les biens patrimoniaux de la Chambre des communes, assure des services de livraison et maintient des partenariats internes et externes.

Le *Service des cérémonies officielles* perpétue les traditions parlementaires britanniques associées au Bureau du sergent d'armes, dirige les défilés à l'occasion de l'inauguration de la législature et des sanctions royales, assure la bonne garde de la Masse ainsi que la sécurité et le décorum à la Chambre et conserve les Livres du Souvenir.

Le *Bureau de la planification architecturale à long terme* agit comme client informé, donne des conseils professionnels à la Chambre des communes et assure la liaison avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada concernant les projets de rénovation et de construction à long terme à la Cité parlementaire, et appuie la mise en oeuvre de la stratégie de sécurité informatique à l'échelle de la Cité parlementaire.

À titre de responsable des travaux de construction pour la Chambre, le *Bureau de génie du bâtiment* se charge des stratégies de gestion des programmes, de la surveillance des projets mis en chantier ainsi que de la coordination et de la consultation professionnelle touchant la construction, la technologie et la conception.

La *Tribune de la presse parlementaire* fournit l'infrastructure technique et administrative nécessaire à la Tribune de la presse parlementaire canadienne.

Les *Services de sécurité* assurent la protection des personnes et des biens et le maintien de la paix et de l'ordre à la Cité parlementaire. Ils jouent un rôle cérémoniel lors du défilé du Président et du changement quotidien de la page dans les Livres du Souvenir à la Chapelle du Souvenir. Ils assurent également la liaison avec différents organismes, dont la GRC et les corps de police provinciaux et municipaux.

Les *Services du stationnement* s'occupent de l'attribution et de la gestion des places de stationnement et de l'application de la réglementation pertinente sur la colline du Parlement.

## **5. Services de la procédure**

Les Services de la procédure fournissent une gamme complète de services de procédure et législatifs au Président, aux députés et aux agents supérieurs de la Chambre, notamment en établissant l'ordre du jour officiel et les comptes rendus des délibérations de la Chambre et des comités et en assurant la garde des documents et des dossiers de la Chambre. Ils fournissent également des services de secrétariat à la Chambre et aux comités et organisent la participation du Parlement aux activités des associations parlementaires internationales et aux échanges officiels.

La *Direction des comités* fournit le soutien nécessaire en matière de procédure et d'administration à tous les comités permanents, spéciaux, mixtes et législatifs, et garde en lieu sûr tous les documents des comités. Elle administre également l'étape du rapport des projets de loi.

Le *Service de la séance*, qui gère aussi l'information au sein des Services de la procédure, se compose des éléments suivants :

La *Direction des journaux*, qui est le secrétariat de la Chambre des communes, fournit le soutien nécessaire au bon déroulement des travaux de la Chambre et produit le *Feuilleton* et *Feuilleton des Avis*, l'*Ordre projeté des travaux*, l'*État des travaux de la Chambre* et les *Journaux*. Elle offre un soutien et une expertise relativement aux initiatives parlementaires et donne des conseils sur les questions de procédure soulevées en rapport avec les initiatives parlementaires, les pétitions et les débats d'ajournement. Elle s'occupe également du Programme des pages, qui recrute aux quatre coins du Canada des étudiants de première année d'université pour servir les députés à la Chambre et exécuter d'autres tâches de bureau.

La *Direction des recherches pour le Bureau* est le centre de recherche, d'analyse et de formation en matière de procédure parlementaire. Elle renseigne et conseille le Président, les députés, les greffiers au Bureau et d'autres assemblées législatives. Elle administre également une base de données de renvois en matière de procédure et le processus de mise à jour de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*.

La *Direction des affaires internationales et parlementaires* comprend les *Échanges parlementaires et protocole*, dont le mandat consiste à coordonner les relations avec d'autres Parlements, à prendre les dispositions nécessaires en vue des visites de chefs d'État et de chefs de gouvernement au Parlement du Canada, à organiser les visites à l'étranger des délégations dirigées par le Président, à s'occuper de l'accueil des délégations étrangères au Canada et à administrer le Programme d'études des hauts fonctionnaires parlementaires (auparavant le Colloque de coopération parlementaire canadienne). Elle comprend également les *Associations parlementaires*, dont le mandat consiste à gérer les associations parlementaires et les groupes d'amitié accrédités, à coordonner les conférences interparlementaires et à servir de secrétariat au Conseil interparlementaire mixte.